

Aix-en-Provence, le 12 février 2014

Comité suivi du protocole 2013/2015

Le 11 février, le directeur général, Patrick Gandil, a présidé la 2^{ème} réunion du comité de suivi du protocole.

Le SNICAC-FO était représenté par Olivier Richard.

Cette réunion permis de passer en revue un grand nombre de projets de texte mettant en oeuvre les principales mesures statutaires et indemnitaires prévues dans le protocole.

1) Les principales mesures concernant les IEEAC :

- Recrutement :

20 IEEAC seront recrutés en 2015 pour 23 départs en retraite prévus.

- Statutaire :

-> Création d'un 3^{ème} grade à accès fonctionnel (GRAF) culminant au HEA qui concernera 10 % des agents du corps en 2018 avec une montée en charge progressive à raison de 2% par an, soit 14 postes /an. Pourront y accéder les agents occupant un emploi fonctionnel HEA depuis au moins 4 ans.

Ce grade s'appellera « ingénieur hors classe » et culminera au HEA. Les agents promus dans grade conserveront le HEA jusqu'à leur départ à la retraite (contrairement aux emplois fonctionnels qui ont une durée limitée à 2 fois 4 ans max).

La liste des fonctions éligibles au GRAF HEA sera discutée avec le SG d'ici à fin février.

L'objectif de l'administration est de mettre en place le GRAF avant fin 2014.

-> Accès des IEEAC aux emplois fonctionnels de niveau HEB (chef de service technique de l'AC) : seront notamment concernés les chefs SNA, chef CRNA, directeur programme DSNA et DTI, directeur DSAC-IR, chef SSIM,.... . C'est une mesure qui ne concerne qu'une poignée de collègues mais qui est une avancée importante pour le corps.

Un préalable à l'accès aux emplois HEB pour les IEEAC est la mise en place effective du GRAF HEA pour le corps.

-> fusion des 2 classes d'ingénieur principal. Cette mesure peut paraître insignifiante mais, dans un contexte de possible blocage de l'avancement de grade, elle va permettre de faire sauter le verrou de l'accès à la 1^{ère} classe IPEEAC.

- Indemnitaires :

-> Augmentation des primes d'environ 30 euros/mois au 01/01/2013 puis au 01/07/2014 et 01/07/2015.

Il y a également création d'un intéressement collectif de 100 euros/an pour l'ensemble des personnels DGAC.

L'objectif du SG est de mettre en place la 1^{ère} augmentation (rétroactive au 01/01/2013) sur la paye de juin. Le calendrier est serré compte tenu des délais d'examen des textes par le guichet unique Fonction publique/Budget.

Le SG a indiqué qu'il ne comptait lancer le GT régime indemnitaire des corps techniques qu'en 2015 afin d'avoir plus d'éléments sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) que la Fonction publique souhaite voir mis en place en remplacement de la PFR.

2) Les principales mesures concernant les attachés :

- Statutaire :

- Les projets textes d'adhésion au CIGEM seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSP prévue le 8 avril.

- L'augmentation du nombre d'emplois fonctionnels de CAAC (16 niveau 1 et 8 niveau 2) est dans un texte déjà parti au guichet unique FP/Budget.

Le SNICAC fera prochainement le point en bilatéral avec le SG sur ces sujets importants et sur les conditions d'adhésion au CIGEM (taux pro/pro,...).

- Indemnitaires :

-> Augmentation des primes d'environ 50 euros/mois au 01/01/2013 puis au 01/07/2014 et 01/07/2015.

L'objectif du SG est de mettre en place la 1^{ère} augmentation (rétroactive au 01/01/2013) sur la paye de juin.

3) Point sur les réorganisations en cours :

-> Fermeture de 11 délégations territoriales dans les DSAC-IR :

Les textes prévoyant la transformation des délégations devant fermer en antennes ont été présentés. Les délégués deviennent donc chef d'antenne.

A la demande de FO, le DG a de nouveau rappelé les grands principes associés à ces réorganisations de services :

- Pas de mobilité géographique forcée.

- Pas de perte de rémunération pour les agents restants sur place (conservation des emplois fonctionnels notamment).

- Il appartient aux directeurs DSAC-IR de fixer par décision locale la nature des missions des agents restants en place dans les antennes.

FO a rappelé sa demande de voir rapidement créer de nouveaux postes dans les sièges des DSAC-IR pour « compenser » les départs (mutations, retraite) intervenant dans les DT. Lors de la prochaine réunion du GT national Gabouleaud prévue le 14 mars, les organisations cibles des sièges seront à l'ordre du jour.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou remarques et merci de votre confiance.

